Le petit collecteur

BULLETIN D'INFORMATION **26** / DÉCEMBRE 2026

DOSSIER / P 3-5

Comprendre pour agir

ACTUALITÉS / P 6

Les chantiers du moment !

Création d'une zone humide pédagogique

Raccordements des habitations de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry

INÉDIT / P 8

Nouveau format: interview croisée



Quand le cycle se rompt : l'eau sous tension

Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la région d'Enghien-les-Bains

siare
Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains

Éditorial

Chères lectrices, chers lecteurs,

Ce nouveau numéro du *Petit Collecteur* marque le début d'une nouvelle mandature, au sein de laquelle j'ai été élu Président du SIARE. Je m'inscris pleinement dans la continuité des convictions portées par mon prédécesseur, dont je salue l'engagement, et dans la poursuite de notre action collective au service de l'eau et de sa préservation.

Il s'agit d'un enjeu fondamental, au cœur de notre quotidien, de notre environnement et de l'avenir de nos territoires.

En tant que citoyens, nous sommes toutes et tous acteurs du cycle de l'eau. Nos choix d'aménagement, nos pratiques courantes, notre manière de gérer les eaux pluviales ou encore nos usages domestiques ont des conséquences directes sur cette ressource et sur son devenir. C'est une question vitale dont nous n'avons pas toujours pleinement conscience au premier abord.

L'été 2026 nous a rappelé combien l'eau est précieuse et vulnérable. Sécheresse, baisse des niveaux des rus et plans d'eau, diminution des réserves des nappes phréatiques, accentuation du phénomène de retrait-gonflement des argiles : comme partout en France, les effets du changement climatique sont visibles sur notre territoire. Ils nous invitent à repenser nos usages et à renforcer notre capacité à nous adapter. Le dossier « Comprendre pour agir » de ce numéro revient sur ces perturbations et les solutions à mettre en œuvre.

Face à ces enjeux, le SIARE poursuit son engagement au service des habitants et de l'environnement. Préserver la ressource en eau, prévenir les inondations, restaurer les milieux aquatiques et améliorer l'efficacité de nos réseaux d'assainissement constituent autant de missions de service public essentielles. Les projets que vous découvrirez au fil de ces pages les illustrent concrètement.

Ces actions s'inscrivent dans une vision de long terme. Agir pour l'eau, c'est anticiper et accompagner les évolutions de notre territoire, dans une approche solidaire à l'échelle des bassins versants.

Je remercie les collectivités partenaires et l'ensemble des acteurs mobilisés à nos côtés. Leur engagement et notre coopération sont indispensables pour relever les défis environnementaux.

Je vous souhaite une agréable lecture.



Philippe SUEUR
Président du SIARE, Maire d'Enghien-les-Bains,
1er Vice-Président du Conseil départemental du Val-d'Oise

Étangs de la Chasse, Saint-Prix, Octobre 2026

Quand le cycle se rompt : l'eau sous tension

Marqué par des vagues de chaleur et des sécheresses prolongées, l'été 2026 a mis à rude épreuve nos ressources en eau, qu'il s'agisse des eaux souterraines (nappes phréatiques) ou des eaux de surface (plans d'eau, ruisseaux et rivières, zones humides, etc.). Des espaces naturels emblématiques comme les étangs de la Chasse ou le lac d'Enghien-les-Bains ont ainsi vu leur fonctionnement perturbé.

La vulnérabilité de ces écosystèmes et de la biodiversité qu'ils abritent nous invite à agir en adoptant une démarche centrée sur l'adaptation du territoire. Retour sur les causes et conséquences du changement climatique sur le cycle de l'eau, ainsi que les moyens d'action mis en œuvre par le SIARE.

Changement climatique et activités humaines : deux enjeux intimement liés

La relation de cause à effet entre les activités humaines et le changement climatique n'est, aujourd'hui, plus à démontrer. Production d'énergie, transports, industrie, agriculture : autant d'activités humaines qui exploitent et altèrent les milieux naturels, et font augmenter les émissions de gaz à effet de serre, à l'origine d'une hausse généralisée des températures.

Selon les projections scientifiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC), au rythme actuel, l'augmentation de la température moyenne planétaire atteindra +1,5 °C entre 2030 et 2052.

Cette évolution perturbe notamment le cycle de l'eau. Ainsi, son équilibre naturel, permettant à l'eau de circuler de façon permanente entre l'atmosphère, les sols, les cours d'eau, les nappes souterraines et les océans, est profondément modifié. Depuis toujours, l'eau des milieux aquatiques s'évapore sous l'effet de la chaleur. Si les températures augmentent, l'évaporation aussi !

Résultat : moins d'eau à l'état liquide disponible sur Terre et plus de vapeur d'eau dans l'atmosphère.

Schéma du cycle naturel de l'eau

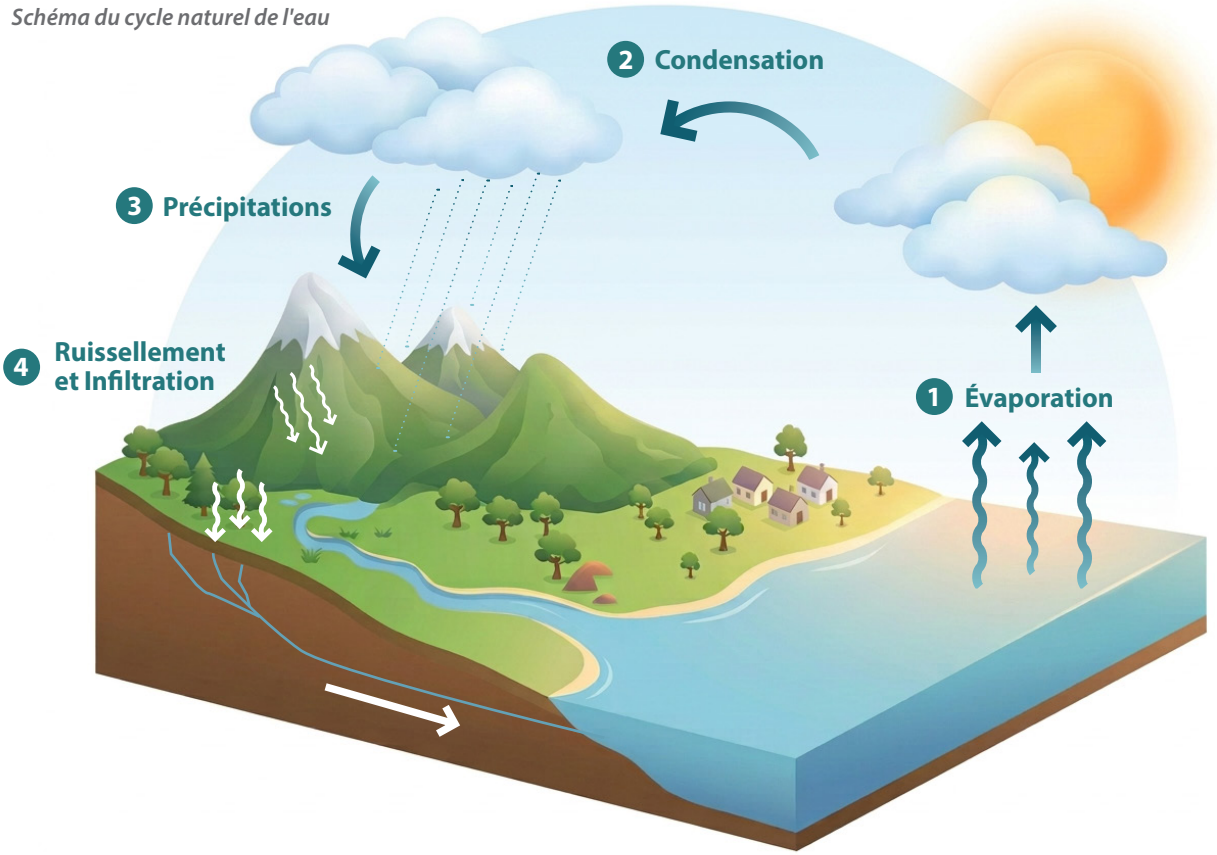

Un enjeu mondial, des conséquences observables à l'échelle locale

Si le changement climatique est considéré comme un phénomène global, qui modifie en profondeur les écosystèmes de la planète, ses répercussions sont également visibles à l'échelle locale pour la faune, la flore et les populations.

Moins exposé que d'autres régions du monde à des conséquences catastrophiques, notre territoire n'est pas épargné pour autant.

DES PRÉCIPITATIONS PLUS IRRÉGULIÈRES

Par définition, la sécheresse est un épisode durable de manque d'eau. Avec le changement climatique, les épisodes de sécheresse météorologique sont plus fréquents et continus. *A contrario*, les événements pluvieux sont souvent plus intenses et concentrés dans le temps, ce qui augmente les risques d'inondation.

Le SIARE effectue un suivi de la pluviométrie à partir des données de Météo-France et des huit pluviomètres répartis sur l'ensemble de son territoire. Les chiffres relevés cet été sont sans appel.

Les mois de juin, juillet et août ont enregistré un cumul de précipitations anormalement bas. En tout, 78,4 millimètres d'eau sont tombés sur le territoire, soit l'équivalent de 78,4 litres d'eau au m². Nicolas Polart, responsable de la Supervision au SIARE, témoigne de la situation : « *Un déficit de 51,7 % par rapport à la moyenne sur 30 ans a été mesuré sur cette période, c'est énorme !* »

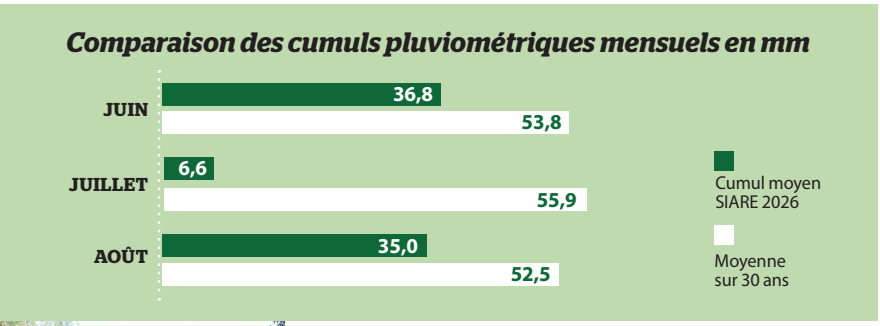


Ru des Glaises asséché, vallée de Chauvry, Août 2026

UNE ÉVAPORATION ACCRUE ET UN DÉFICIT EN EAU DES SOLS

La hausse des températures, qui amplifie l'évaporation de l'eau, ainsi que la baisse des précipitations accentuent les tensions et le manque d'eau, au niveau des sols et des milieux aquatiques.

Le manque de pluie s'est fait particulièrement ressentir sur les nappes phréatiques. « *En effet, depuis 2024, les hivers pluvieux ne permettent pas de compenser le déficit pluviométrique accumulé pendant les étés* », explique Yann Cottereau, chef de projet Eau et Environnement au SIARE. À titre d'exemple, le niveau moyen des nappes perchées de la forêt de Montmorency est situé 50 centimètres plus bas que le niveau de l'année précédente pour la même période. C'est pourquoi celles-ci n'ont pas pu soutenir et alimenter les cours et plans d'eau du territoire toute l'année.

De ce fait, les petits ruisseaux qui s'écoulent sur notre territoire ont été en grande partie en situation d'assec total. Autrement dit, le lit ne présentait plus aucun


Berges du lac Nord, Soisy-sous-Montmorency, Août 2026

écoulement d'eau, qu'il soit visible ou non. Ce phénomène naturel n'est pas anormal en soi. Néanmoins, plus un cours d'eau se trouve dans cette situation, de manière répétée et intense, moins il est en mesure de remplir les fonctions d'épuration naturelle de l'eau, de recharge des nappes phréatiques et de refuge pour la biodiversité.

Avec l'assèchement de ces ruisseaux, des plans d'eau, comme le lac d'Enghien-les-Bains, ont vu leur niveau baisser drastiquement. Romaric Carduner, chef de projet Eau et Environnement au SIARE, précise : « *Entre juin et septembre 2026, nous avons observé une baisse de 20 centimètres du niveau du lac.* » La faible alimentation en eau, conjuguée à des précipitations en berne et à une évaporation importante, a causé l'apparition d'une véritable sécheresse hydrologique. À titre de comparaison, en 2025, sur la même période, le niveau était resté constant avec des variations classiques durant la période estivale.

Le constat est le même aux étangs de la Chasse : sans apport d'eau pendant la période sèche, le niveau a chuté, laissant apparaître le fond d'un des étangs.

Attention ! Ces espaces, en temps normal immergés, restent des milieux naturels sensibles. Il est interdit de descendre sur les berges à découvert.

DES ÉCOSYSTÈMES FRAGILISÉS

Cours et plans d'eau, mais aussi zones humides et nappes phréatiques subissent des pressions qui les fragilisent fortement. Les conséquences peuvent parfois être dramatiques pour la biodiversité. En effet, la hausse des températures, combinée à l'ensoleillement et à la présence de nutriments, accélère le développement des cyanobactéries. Ce phénomène entraîne une baisse critique du taux d'oxygène dans l'eau, provoquant une mortalité ciblée parmi les populations de poissons.

En témoigne la mortalité faunistique de cet été sur le lac d'Enghien-les-Bains. À la suite des événements caniculaires du mois d'août 2026, près d'une tonne de poissons a été retrouvée morte dans le plan d'eau.



Le saviez-vous ?

On distingue trois grands types de sécheresses.

- **La sécheresse météorologique,** provoquée par de faibles précipitations.
- **La sécheresse du sol,** causée par une faible infiltration en eau dans les sols qui nuit au développement de la végétation.
- **La sécheresse hydrologique,** lorsque les niveaux d'eau présents dans les réservoirs (lacs, rivières, nappes phréatiques…) sont anormalement bas.

S'adapter aujourd'hui pour protéger demain

Face aux conséquences du changement climatique, le SIARE agit pour développer la résilience de son territoire, notamment grâce à des solutions fondées sur la nature.

Cette démarche guide l'ensemble de ses interventions :

La désimperméabilisation des sols

Retirer les revêtements imperméables, comme le béton ou le bitume, permet à l'eau de pluie de s'infiltrer naturellement dans le sol plutôt que de ruisseler en surface. Concrètement, la création de noues végétalisées, l'installation de pavés perméables ou tout simplement l'ajout d'espaces verts dans nos projets ont pour objectif de redonner au sol sa capacité naturelle à absorber l'eau pour limiter les risques d'inondation, tout en améliorant le cadre de vie pour les usagers.

La protection, la restauration et la création de zones humides

Ces espaces naturels jouent un rôle clé en agissant comme des éponges : lors des précipitations, ils stockent l'eau et la restituent progressivement (***voir page 6***). Les zones humides permettent aussi de filtrer certaines pollutions organiques et soutiennent la biodiversité.

Le réaménagement écologique des cours et plans d'eau

Renaturer les ruisseaux, les lacs ou les étangs participe à retrouver des milieux aquatiques plus naturels, fonctionnels et résilients. Agir en ce sens passe notamment par la restauration des berges, le reméandrage du lit des cours d'eau, ou encore la création de zones de végétation dédiées pour la faune et la flore aquatiques.

Agir ensemble pour protéger l'eau

La protection de l'eau est une responsabilité collective qui nécessite l'engagement conjoint des pouvoirs publics et des usagers.

Si le SIARE, les autres syndicats et les collectivités territoriales jouent un rôle essentiel pour mettre en place des actions de préservation des milieux aquatiques et d'amélioration des réseaux d'assainissement, d'autres démarches complémentaires sont essentielles à mettre en œuvre en lien avec les usagers :

CORRIGER LES ERREURS DE BRANCHEMENT DES RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT

Vous vendez votre propriété ? Le contrôle de vos branchements est une obligation. En cas de non-conformité, une aide financière de l'Agence de l'eau Seine-Normandie peut vous être attribuée pour la réalisation des travaux (***voir page 8***).

GÉRER LES EAUX PLUVIALES À LA PARCELLE

Selon l'étude menée sur le territoire du SIARE, dans le cadre du nouveau schéma directeur d'assainissement, 4 216 hectares de surface ont été jugés très facilement et facilement déraccordables dont 3 650 hectares sont situés en zone urbaine. Parmi ces 3 650 hectares, on dénombre 2 882 hectares situés en parcelles privées.



Un projet d'aménagement chez vous ?

Pour vous aider, consultez notre guide de gestion des eaux pluviales à la parcelle.

Les chantiers du moment !

Le SIARE mène de nombreux projets dans le cadre de ses missions de service public.

Zoom sur deux chantiers en cours.



Esquisse de la zone humide du ru de Montlignon, Eaubonne

© Symbiosis sur la base des études d'Hydrosphère

Création d'une zone humide pédagogique

Dans le cadre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), le SIARE a commencé des travaux afin de créer une zone humide pédagogique aux abords du ru de Montlignon, au niveau de la commune d'Eaubonne. Sur les 7 400 m² du site, mitoyen du stade Paul-Nicolas, environ 5 000 m² seront réaménagés.

« *L'objectif est double : redonner un cours naturel aux berges bétonnées du ru de Montlignon et aménager une zone d'expansion de crue. En diversifiant ces habitats écologiques, le syndicat protège à la fois les riverains des inondations et restaure la biodiversité locale* », explique Olivier Bousquet, chef de projet Eau et Environnement.

Mais ce n'est pas tout ! Le projet intègre également une dimension pédagogique afin de sensibiliser aux enjeux de l'eau et de promouvoir la nature en ville. Un parcours didactique est actuellement en cours de conception avec la participation d'élèves du collège André-Chénier, situé à proximité. « *Il est important de rendre les jeunes générations actrices de leur territoire et des enjeux de l'eau, en particulier sur des territoires urbains où ces enjeux ont tendance à être invisibilisés* », ajoute Olivier Bousquet.

La fin du chantier est prévue pour le printemps 2027.

Les zones humides : un atout pour notre territoire

Forêts alluviales, prairies humides, mares… Les zones humides sont des milieux naturels caractérisés par la présence permanente ou temporaire d'eau. **Selon les saisons et les conditions climatiques, elles peuvent être en eau ou à sec. Sur le territoire du SIARE, 195 zones humides ont été répertoriées, pour une superficie totale de 99,6 ha.** Elles jouent un rôle essentiel dans la préservation de la ressource en eau et de l'environnement. Par exemple, elles contribuent à limiter les risques d'inondation et les effets de la sécheresse, elles favorisent la biodiversité, participent à la recharge des nappes phréatiques, filtrent certains polluants de l'eau et stockent du carbone. En ville, elles sont des îlots de fraîcheur bien utiles lors des canicules. **Autant de bonnes raisons de les protéger !**

Protection contre les sécheresses et les inondations : 15 000 m³ d'eau, c'est le volume d'eau pouvant être stocké par une zone humide d'un hectare, soit l'équivalent d'environ 6 piscines olympiques.

Raccordements des habitations de Béthemont-la-Forêt et de Chauvry

Après la création des réseaux d'assainissement et la mise en place de la station d'épuration écologique, le déploiement de l'assainissement collectif à Béthemont-la-Forêt et Chauvry franchit une nouvelle phase : le raccordement des habitations au réseau public des eaux usées.

« *Au total, 269 habitations sont concernées par ces travaux, commencés par le SIARE fin octobre* », explique Houda Barhoumi, ingénieure Études et Travaux au SIARE.

Cette étape porte sur la réalisation des branchements d'assainissement en partie privative, qui comprennent les canalisations d'évacuation des eaux usées et le regard de branchement. Ce dernier permet le contrôle et l'entretien de l'installation.

L'opération est organisée en concertation avec les deux communes et bénéficie de l'appui financier de l'Agence de l'eau Seine-Normandie.

Schéma de raccordement des habitations au réseau public des eaux usées

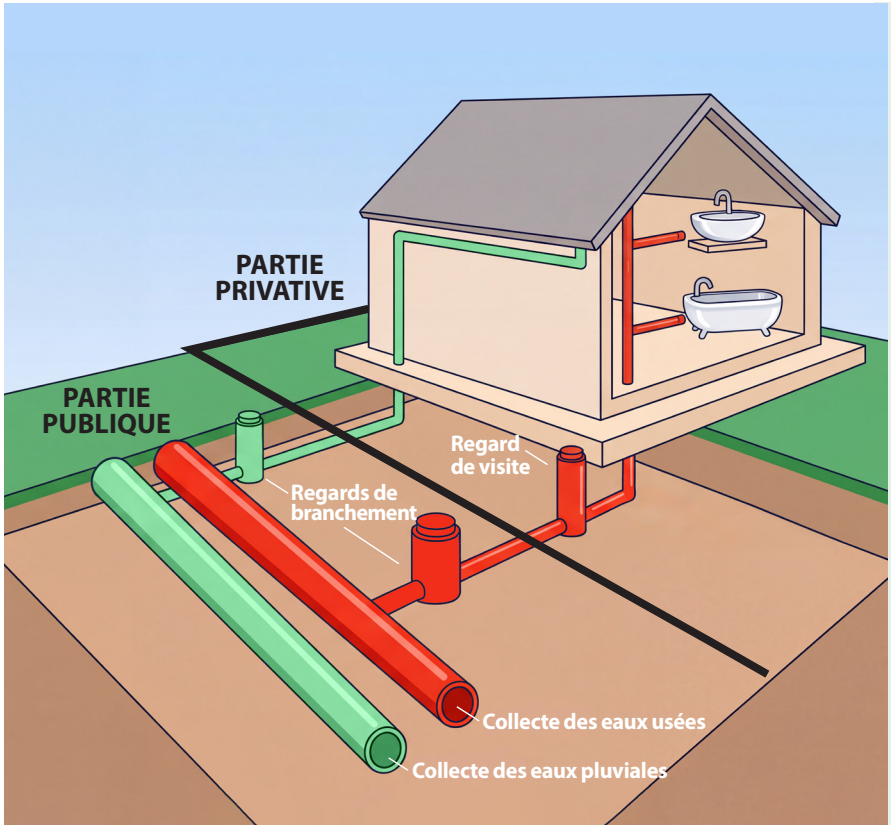

Comprendre le raccordement à l'assainissement collectif

Le raccordement permet d'évacuer les eaux usées d'une habitation vers le réseau public d'assainissement, qui les achemine jusqu'à la station d'épuration pour y être traitées.

Il se compose de deux parties :

LA PARTIE PRIVATIVE :
elle s'étend du regard de visite jusqu'à l'intérieur du bâtiment (toilettes, cuisine, salle de bain).

LA PARTIE PUBLIQUE :
elle relie le regard de branchement (en limite de la propriété, souvent situé sur le trottoir ou la voirie) au réseau public.

Toute habitation (maison individuelle ou immeuble collectif) doit être raccordée au réseau public d'assainissement lorsqu'il existe, conformément à la réglementation en vigueur.

À voir : deux chantiers finalisés cette année

Aménagement écologique des berges du lac Nord



Restauration d'une zone humide et renaturation du ru de Corbon



Mise en conformité : du contrôle au suivi des dossiers, un duo au service des habitants

Delphine Zavagno-Tourolle, assistante de gestion financière, et Jérôme Lambrecq, technicien du service Conformités et Réseaux Communaux, accompagnent ensemble les propriétaires pour mettre en conformité leur raccordement au réseau d'assainissement. Regards croisés sur un processus où chaque service joue son rôle, au bénéfice des habitants du territoire !



Interview croisée

Concrètement, qu'est-ce qu'un branchement non conforme ?

Jérôme : Un des cas les plus fréquents est l'inversion des réseaux : des eaux usées — WC, douche, évier — raccordées au réseau d'eaux pluviales, ou l'inverse. Il peut aussi s'agir d'un regard de branchement absent ou inaccessible, d'une ancienne fosse septique toujours raccordée, voire d'écoulements traversant une propriété voisine sans servitude notariée. Une fois l'anomalie constatée, le propriétaire dispose d'un an pour réaliser les travaux de mise en conformité. Au-delà, il s'expose à des sanctions financières.

Comment le propriétaire est-il accompagné dans sa démarche ?

Jérôme : Après le diagnostic, nous lui adressons le rapport et le courrier détaillant les travaux préconisés. Nous restons disponibles pour le conseiller pour toute question technique. Une fois les travaux réalisés, une contre-visite permet de délivrer le certificat de mise en conformité. Il faut savoir que ce dernier est indispensable en cas de vente immobilière.

Delphine : Certains travaux sont éligibles à une aide de l'Agence de l'eau Seine-Normandie (AESN), qui peut atteindre 5 000 € TTC, sans condition de ressources. Le SIARE sert d'intermédiaire : le propriétaire dépose sa demande de subvention et, après accord du SIARE, avance les frais des travaux. L'aide lui est ensuite versée dans un délai de trois mois, une fois la conformité de son branchement validée par la contre-visite.

Et comment vos deux services travaillent-ils ensemble ?

Delphine : Une fois le dossier complet (certificat conforme, facture acquittée, RIB...), Jérôme me le transmet et je lance aussitôt le paiement. Entre nous, pas d'intermédiaire. Ce gain de temps est précieux, car ces travaux représentent souvent une dépense conséquente pour les propriétaires.

Jérôme : Résultat : alors que le délai maximal est de trois mois, la plupart des propriétaires sont remboursés en deux à trois semaines. Certains prennent même le temps de nous remercier.

C'est tout un travail d'équipe qui est récompensé.

Delphine, avez-vous déjà vu Jérôme à l'œuvre sur le terrain ?

Delphine : Oui, j'ai déjà eu l'occasion d'accompagner Jérôme lors d'une visite de contrôle à Saint-Prix. Sur place, il examine chaque détail, jusque sous les tampons des regards pour distinguer eaux pluviales et eaux usées. Depuis, je mesure mieux ce qui se cache derrière chaque rapport de conformité.

Mise en conformité : une aide pour vos travaux

- Jusqu'à 5 000 € TTC d'aide de l'AESN.
- Sans condition de ressources.
- Un délai d'un an pour réaliser la mise en conformité. **Important** : pour bénéficier de l'aide, attendez l'accord du SIARE avant de lancer les travaux.
- Un formulaire en ligne, disponible sur **siare95.fr**, et pour toute question : **conformite@siare.net** – **01 30 10 60 70**.

À qui m'adresser pour mes démarches ?

Vous habitez :

- Bessancourt, Béthemont-la-Forêt, Chauvry ou Saint-Prix ? Contactez le SIARE.
- Frépillon ou Villiers-Adam ? Contactez le SIAVOS.
- Une autre commune ? Contactez votre communauté d'agglomération (Plaine Vallée ou Val Parisis).

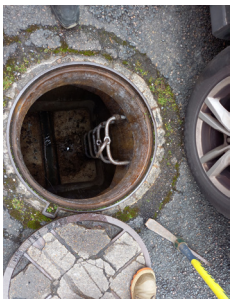





Le petit collecteur

siare

Syndicat Intégré Assainissement et Rivière de la Région d'Enghien-les-Bains
1 rue de l'Egalité - 95230 Soisy-sous-Montmorency -
Tél : 01 30 10 60 70 / Fax : 01 30 10 60 71 - info@siare.net - www.siare95.fr
Direction de la publication : Philippe Sueur • **Direction de la rédaction :** Rachel Bigeard • **Comité de rédaction :** Andréa Astorga, Alexis Bailly, Tracy Billay, Hélène Fraboul, Stéphane Le Sager, Laëtitia Pelletier.

Crédits photos : SIARE
Rédaction : SIARE
Conception : MarkediA
Mise en page : Caribara Communication
Impression : Imprimerie RAS
Tirage : 154 000 exemplaires
Distribution : CHAMPAR
ISSN 3130-4192

Certifié PEFC
Ce produit est issu de forêts gérées durablement et de sources contrôlées
PEFC 10-31-1300
www.pefc-france.org